



Wallonie - Bruxelles  
International.be

## Aide à la mobilité

### Objectif de l'aide:

Wallonie-Bruxelles International peut soutenir la présence de professionnels du milieu de la mode et du design lorsque la démarche s'inscrit dans le développement de carrière sur le plan international (Exposition, Biennale, Triennale).

### Critères de recevabilité et d'octroi du soutien:

- Etre une personne physique ou morale ayant son siège social principal en Wallonie ou à Bruxelles.

Critères d'octroi :

- Qualité artistique et thématiques soulevées / Questionnement, forme, ambition. : la proposition doit être de qualité, tant sur le plan du contenu que de la forme. La qualité et l'originalité sont appréciées soit par connaissance du travail artistique soit par étalement dans le dossier de demande, ou via l'écho médiatique et critique reçu.
- Mise en marché sur le territoire concerné : Possibilité de collaborations futures via la présence avérée de professionnels et de médias. Professionnalisme, renommée nationale et internationale du lieu ou de la manifestation.
- Ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles : Que ce soit au travers du lieu de résidence, du siège social, de la région d'origine ou à travers des références culturelles, l'auteur de la demande doit témoigner d'un certain ancrage en Fédération Wallonie-Bruxelles.

---

Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique  
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be



## **Intervention:**

Prise en charge des frais de déplacement (avion, train 2<sup>ème</sup> classe) du lieu de résidence ou siège jusqu'au lieu d'accueil. En cas de voyage en voiture une indemnité forfaitaire kilométrique de 0,3518 € par km sera d'application et de 0,60 € par km si le véhicule est de type « camion, camionnette ». Les frais de déplacement comprennent uniquement le trajet depuis la Belgique vers l'étranger. La demande quant à l'utilisation exclusive de la voiture devra être justifiée.

Le transport international de matériel est également financé mais peut être plafonné, les solutions les moins coûteuses sont privilégiées.

## **Contrepartie :**

Le bénéficiaire de l'intervention s'engage à :

- Renvoyer les justificatifs comptables et le rapport au plus tard deux mois après la fin de l'opération ;
- Faire figurer le logo de WBI sur les éléments promotionnels.

## **Autres informations utiles :**

La demande d'intervention doit être adressée au plus tard un mois avant le déplacement.

## **Personnes de contact (Service culturel) :**

Emmanuelle Lambert – Tél 02 421 83 15/05

Pascale Eben – Tél 02 421 83 12 | Anne Vanden Bossche – Tél 02 421 84 83

Courriel : [culture@wbi.be](mailto:culture@wbi.be)

